



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°11

Lot n° : 7	Intitulé : PLÂTRERIE-PEINTURE-PLAFONDS
------------	--

TITULAIRE du MARCHE

SAS SEDIP

151, avenue de Flavy

ZI des Grands Près

74300 CLUSES

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 28 mai 2024

AOÛT 2026

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY
197, Grande Rue
74 930 – REIGNIER-ESERY
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com
Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

SAS SEDIP
151, avenue de Flavy
ZI des Grands Près
74300 CLUSES

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 7	Intitulé : PLÂTRERIE-PEINTURE-PLAFONDS
------------	--

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT :	496 032,08 €HT
TVA (20%) :	99 206,42 €
Montant TTC :	595 238,50 € TTC

Montant du marché :	496 032,08 € HT	
	607 210,08 € HT	Après avenant n°1
	634 010,08 € HT	Après avenant n°2
	646 405,08 € HT	Après avenant n°3
	648 281,08 € HT	Après avenant n°4
	659 205,08 € HT	Après avenant n°5
	682 536,08 € HT	Après avenant n°6
	703 895,61 € HT	Après avenant n°7
	723 198,58 € HT	Après avenant n°8
	842 224,58 € HT	Après avenant n°9
	857 388,38 € HT	Après avenant n°10

Article 5 – Objet de l'avenant n°11

La hauteur des plafonds des padels à la hauteur résultante de 5,99 m libres doit être localement réhaussée afin de correspondre strictement aux exigences de la Fédération Française de Tennis qui n'admet aucune tolérance de hauteur relativement aux 6,00 m réglementaires sur 5,00 m de part et d'autre du filet de chaque court.

L'avenant n°11 a pour objet de prendre en compte la rehausse localisée des plafonds des padel proposée afin d'obtenir 6,20m de libres, en vue de garantir la cote absolue de 6,00m en toutes circonstances (tolérances DTU, jeux fonctionnels des ouvrages, dilatations des structures bois, charges climatiques NV).

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Le montant de l'avenant proposé est de 9 990 € HT.

Cet avenant portant sur les cours de padel relève à 100 % de la communauté de communes Arve et Salève.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°11

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	9 990	1 998	11 988
Moins-values			

Montant de l'avenant n°11	9 990	1 998	11 988
Evolution du montant du marché	+2,01%		
Variation cumulée du marché	+ 74,86 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°11

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché après avenant n°10	857 388,38	171 477,68	1 028 866,06

Montant de l'avenant n°11	9 990	1 998	11 988
Nouveau montant du marché	867 378,38	173 475,68	1 040 854,06

Article 8 – Base légale de l’avenant n°11

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-3, R.2194-5.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l’avenant n°11

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 07-13 du 24/06/2026

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A,

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d’ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l’entreprise titulaire le